

- améliorer l'échange d'informations stratégiques, tactiques, techniques et opérationnelles et collaborer à l'élaboration de politiques en vue de lutter contre l'immigration clandestine;
- continuer à mener des actions coordonnées par le canal des institutions internationales afin d'améliorer la protection des réfugiés en trouvant des solutions durables, y compris, le cas échéant, la réinstallation dans des pays tiers, tout en maintenant l'intégrité de nos régimes d'asile;
- explorer les possibilités de coordonner encore davantage nos politiques et procédures de rapatriement, par exemple en mettant au point des stratégies à l'égard des pays d'accueil peu coopératifs, pour le transit dans des pays tiers des personnes renvoyées, et la mise en place de meilleures pratiques et de normes communes.

D. Coopérer face aux défis mondiaux et régionaux

Sur toute une série de problèmes, le Canada et l'UE partagent les mêmes vues quant à la politique à suivre et ils s'engagent à relever les défis rencontrés tant au niveau mondial qu'au niveau régional. En particulier, nous sommes déterminés à examiner les moyens de coopérer pour assurer une meilleure gestion du patrimoine mondial.

Nous reconnaissons, de part et d'autre, l'importance du dialogue et de la coopération sur un grand nombre de questions liées à l'environnement. Nous œuvrerons en faveur d'une entrée en vigueur rapide du protocole de Kyoto, réaffirmant ainsi notre profond attachement à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au protocole de Kyoto. Nous examinerons les moyens d'étendre notre coopération dans le domaine de la recherche sur les énergies alternatives et sur l'efficacité énergétique. Nous poursuivrons nos discussions exploratoires sur la négociation d'un accord liant nos régimes respectifs d'échange de droits d'émission dans le cadre du protocole de Kyoto. Nous entamerons des consultations sur les moyens d'intensifier nos efforts dans la lutte contre les changements climatiques au-delà de 2012.

Le Canada et l'UE s'efforceront de se fixer des objectifs communs de conservation au sein des organisations régionales de gestion de la pêche, comme l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest.

Le Canada et l'UE maintiendront un dialogue ouvert et transparent sur les questions relatives à la pêche avec tous les acteurs concernés, y compris les professionnels de ce secteur. Ce dialogue tiendra compte des instruments internationaux, comme la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrants.

Le Canada et l'UE travailleront dans le cadre de la Conférence sur l'application et la gérance du droit